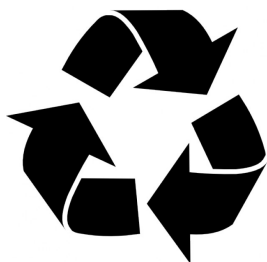


◀ Réforme du bac et du lycée ▶

Le décryptage de SUD éducation



L'organisation de la sélection à l'Université

Ce rapport inscrit pleinement le lycée et le bac dans le processus de sélection à l'entrée de l'université.

Il vise à intégrer 75% des épreuves dans Parcoursup (toutes sauf les deux épreuves terminales de juin) et à instaurer un lycée modulaire qui s'intègre dans la logique des "attendus".

S'y ajoute le "supplément au diplôme" (ou "portefeuille de compétences"). Il s'agirait de remplir sur un logiciel les compétences acquises par l'élève dans les matières enseignées mais également en cas d'engagement associatif, de mandat de délégué etc. Bien sûr, tout cela n'a pour objet que d'être intégré dans Parcoursup. En plus des fiches avenir et des livrets scolaires, c'est une nouvelle charge de travail qui pèserait sur les personnels dans le seul but d'organiser la sélection.

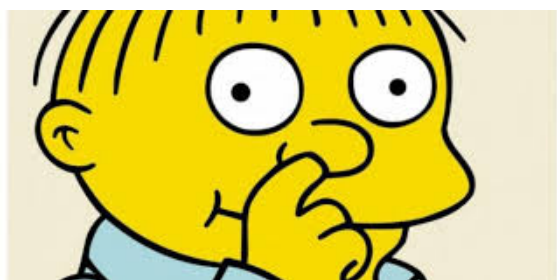
Sur le bac



La course aux économies

Réformer le bac, oui. Mais pour les bonnes raisons. Le rapport Mathiot tente bien de maquiller sous un peu de pédagogie et de modernisme ses préconisations. Mais dès l'introduction du rapport c'est bien le coût du bac qui est pointé. Quand aux moyens pour appliquer la réforme : pas un mot si ce n'est pour avancer plusieurs options vers la flexibilisation du temps de travail des enseignant-e-s et donc une inévitable réforme du statut.

Trop facile le bac ?



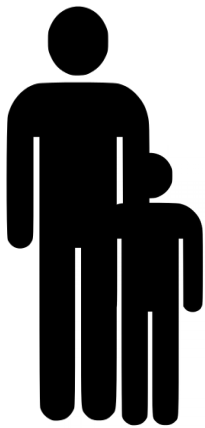
Autre reproche fait au bac : la hausse continue du taux de réussite qui mettrait en péril sa "valeur certificative". Il est évident que l'objectif affiché ne peut être de faire baisser ce taux de réussite, investi de trop d'enjeux symboliques et politiques. Il s'agit plutôt d'enlever au bac son statut de premier grade universitaire en rendant son obtention accessoire dans l'accès à l'université qui sera fondé sur les dossiers des élèves et les résultats des épreuves anticipées.



Un mini-bac durant l'année

Pour éviter "l'effet de bachotage" et l'examen-couperet, le rapport préconise l'organisation d'épreuves anticipées aux contours encore flous mais qui, concentrées sur une semaine à une date fixée en début d'année, ressemblent beaucoup à une semaine de bac anticipée et organisée dans les établissements. Le fait que ces épreuves concernent les majeures n'est pas un hasard. C'est qu'il s'agit de prendre en compte les notes obtenues dans le processus de sélection à l'entrée de l'Université.

Enfin, alors que les modalités concrètes ne sont pas encore précisées, rappelons que les contrôles en cours de formation (CCF) sont largement décriés dans les lycées professionnels et agricoles où ils existent : importante charge de travail pour les enseignant-e-s, inégalités, temps d'enseignement réduit à portion congrue...



Le risque de bac "maison" et d'un accroissement des inégalités

Comme avec la Loi Fillon de 2005, abandonnée sous la pression lycéenne, le risque est grand que l'organisation et la correction dans les établissements, voire la prise en compte des notes du bulletin comme l'envisage le rapport conduisent à l'obtention d'un bac dont la valeur sera liée à la réputation de l'établissement. De plus, la possibilité de créer des parcours locaux creusera le fossé entre les lycées.

Dans le même sens, le rapport préconise la "conception, au niveau d'un bassin d'enseignement et de formation, d'une académie si possible". Au-delà de l'absence de définition d'un bassin d'enseignement, il est clair que les auteur·ice·s du rapport envisagent d'un bon œil l'existence de diplômes locaux.



Des épreuves terminales symboliques mais cosmétiques

Le rapport préconise de maintenir deux épreuves terminales communes : la philosophie (qui continue à n'être enseignée qu'en terminale et toujours pas dans l'enseignement professionnel) et un "Grand oral" présenté par le rapport comme un rite de passage initiatique. De fait il ne peut s'agir que de ça car ces deux épreuves à forte portée symbolique n'auront un intérêt que très réduit. Passées au mois de juin, ces épreuves ne feront pas partie des notes intégrées dans les dossiers soumis à Parcoursup contrairement aux épreuves passées plus tôt dans l'année. Alors que ce nouveau lycée est tout entier tourné vers la sélection, leur importance n'en sera que très relative.



Le Grand oral : quels moyens ?

Conscient du caractère hautement discriminant de l'exercice, le rapport préconise de mettre en place un accompagnement et une formation spécifique mais se garde bien de préciser les moyens qui y seront alloués. Si c'est à l'image de "l'accompagnement personnalisé" (AP) réalisé avec des classes de 35 élèves, on est en droit de s'inquiéter.



Passer ton bac sur Internet

Les oraux de langue perturbent l'organisation des cours ? Qu'à cela ne tienne, organisons une certification en ligne via des outils numériques "dont la conception devrait idéalement être dans les mains de l'éducation nationale". Comme nous ne vivons pas dans un monde idéal et que l'exemple des différents ENT ou logiciels de vie scolaire nous démontre que plutôt que de se donner les moyens de produire une plateforme publique et performante, l'Education nationale préfère laisser les collectivités et les rectorats dans une pseudo-autonomie qui les jette dans les bras des

entreprises privées. Comme dans le cas de Pronote, il faudra s'acquitter de coûts de licence exorbitants tout en exposant personnels, parents et élèves à des publicités. Finie donc la correction par un-e enseignant-e : place aux cases à cocher sur un logiciel et à l'enrichissement de boîtes privées qui vont se jeter sur ce grand marché que devient l'éducation.

Fin des options bonus

+1

Prendre en compte uniquement les points au-dessus de la moyenne lors du passage des options ? C'est terminé pour le rapport Mathiot. Le risque est alors grand que la majorité des élèves hésitent d'autant plus à choisir des matières qui pourraient leur faire perdre des points et que seul-e-s celles et ceux qui maîtrisent déjà les compétences enseignées et/ou s'attachent à se fabriquer un parcours d'excellence se dirigent encore vers ces matières, accroissant là-aussi les inégalités.

Sur le lycée

La voie professionnelle oubliée



Alors que la lettre de mission invitait à "réformer, revaloriser le baccalauréat [...] et [à] favoriser les passerelles entre les différentes voies de formation, notamment entre les voies générales, technologiques et professionnelles", force est de constater que les travaux de M. Mathiot se sont concentrés sur les seules voie GT tandis que la voie pro était laissée entre les mains d'une concertation beaucoup plus large dans laquelle l'Éducation Nationale est réduite à un rôle de figuration au profit des régions et du MEDEF qui se disputent le gâteau de l'apprentissage. Une nouvelle preuve de mépris pour la voie professionnelle mais surtout une démonstration édifiante que cette réforme est avant tout celle de l'accentuation du tri social.

Le conseil pédagogique au centre du jeu ?



Le rapport propose un conseil pédagogique renforcé en se fondant sur l'article R421-1 du code de l'éducation. C'est là un indice, parmi d'autres, de la précipitation dans laquelle a été rédigé ce document : cet article fait référence à la commission permanente, et non au conseil pédagogique. Amateurisme ou flou entretenu ? Revaloriser le rôle du conseil pédagogique qui serait composé d'enseignant-e-s élu-e-s et auquel seraient associé-e-s des parents et des élèves élu-e-s, cela ressemble drôlement à un conseil d'administration. Mais un CA encore moins démocratique, car il ne serait composé d'aucune représentation élue des personnels non-enseignant-e-s, et ne déciderait de rien...



La fin des séries ?

En l'état actuel, le rapport propose 16 couples de matières comme majeures en lieu et place des 11 filières de la voie GT actuellement existante. Une simplification toute relative et surtout une fausse nouveauté. Par exemple, quelle différence entre le couple STMS/SVT et le bac ST2S actuel ?

Cela va brouiller la lisibilité des parcours pour les élèves ne possédant pas l'ensemble des codes sans fondamentalement changer la situation actuelle. En effet, pointer que le bac S est actuellement le bac général de la voie générale, pour quelques lignes plus loin proposer de regrouper les élèves selon qu'ils et elles suivent des majeures scientifiques ou des majeures "non-scientifiques" (l'appellation de ces dernières en dit long) laisse songeur.

Tout comme critiquer la multiplication des options en série L qui en complexifierait le fonctionnement pour ensuite proposer quelques chose d'encore plus complexe.

Hierarchisation des langues



Le rapport indique que « l'anglais devient une discipline à part des langues vivantes, tant il nous semble logique de la considérer comme une discipline fondamentale ». Voilà qui en dit long sur la conception du monde des auteur-ice-s du rapport, d'autant plus, bien entendu qu'il s'agira de ne surtout pas toucher aux sections binationales ou internationales, autant de moyens de sélection sociale permettant aux classes supérieures de se distinguer.



Préparer la réussite dans l'enseignement supérieur : vraiment ?

Parmi les objectifs de la lettre de mission et la boussole dont se prévaut M. Mathiot, revient souvent la question de préparer et favoriser la réussite dans l'enseignement supérieur. On ne voit pas bien en quoi...



Attaque sur le statut

Volumes horaires annuels, modulation des horaires hebdomadaires d'enseignement : les préconisations du rapport ne peuvent que nous inquiéter. Aucune avancée n'est prévue pour les personnels qui devront faire face à des dispositifs lourds et chronophages et voient leur temps de travail menacé d'augmenter avec un recours au maître mot du gouvernement actuel : la flexibilité.



Recours massif aux ressources numériques

Le rapport prévoit de "recourir massivement aux ressources numériques". Soit, mais quand on voit l'état de l'équipement de la plupart des établissements qui dépend du bon vouloir des régions et est souvent obsolète avec des connexions Internet précaires et ne peut être que sceptiques. Pour pouvoir utiliser les ressources numériques, il faut déjà en disposer et être formés à leur usage.

Par ailleurs, le recours au numérique doit être en appui à la pédagogie de l'enseignant et non pas se substituer à lui. C'est pourtant ce qui est suggéré par la proposition de recourir aux

MOOC ou aux visio-conférences pour dispenser certains cours.

Dans le même temps les horaires disciplinaires sont menacés et aucune garantie n'est offerte sur les DHG qui ne sont évoquées que dans le cadre du renforcement de l'autonomie des établissements.

La Seconde sacrifiée

2^{nde}

Censée être simplifiée, l'organisation du baccalauréat à différents moments de l'année scolaire va en fait impacter d'autant les enseignements de la classe de seconde. La solution est toute trouvée pour M. Mathiot : organiser des semaines de préparation à l'orientation (qui fonctionneraient sans enseignant-e-s ?) ou tout simplement envoyer les élèves en stages, construits comme un moyen de se débarrasser des élèves plus que comme une modalité pédagogique. Sans compter que trouver, gérer et suivre les stages constitue une charge de travail que les équipes pédagogiques pourront difficilement assumer en sus de l'organisation des examens.